

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS174

présenté par
M. Guy Bricout et M. Serva

ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 27 par les mots :

« ainsi que le délai d'information de la personne contrôlée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient logiquement de prévoir dans quel délai l'information sera donnée.